

La transposition de la directive „Habitats“ au  
Grand-Duché de Luxembourg

**Avis**  
**concernant la liste nationale**  
**de sites potentiels d'intérêt communautaire**  
**du Gouvernement luxembourgeois**

**Situation 2002**

Mouvement Ecologique asbl.

Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux asbl

Octobre 2002

Le texte suivant est basé sur notre avis émis à l'occasion du séminaire de Gèsves. L'ancien texte a été maintenu (en noir). Des actualisations et commentaires ont été ajoutés sur l'évolution de la situation (en rouge).

## La liste scientifique luxembourgeoise

La liste scientifique a été élaborée sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement par un groupe de scientifiques luxembourgeois sur base des critères de la directive 92/43/CEE et n'appelle aucune objection majeure de notre part, à l'exception des prairies maigres de fauche (code 6510) sous-représentées, dû à un manque total de données scientifiques.

Dans ce contexte, il faut souligner qu'un certain nombre de scientifiques ont attiré l'attention du Ministère de l'Environnement sur le fait que les données pour certains types d'habitats sont insuffisantes et que des cartographies supplémentaires au niveau de certains habitats ou espèces doivent combler ces lacunes. **Dans la suite du séminaire de Gèsves, quelques tentatives ont été lancées par le Ministère de l'Environnement pour recueillir des données, notamment pour les prairies maigres de fauche. Ces initiatives n'étaient cependant pas d'une envergure à pouvoir réellement combler les lacunes existantes.**

Ce manque de données précises constitue un problème majeur pour les ONG au niveau de l'évaluation de la liste nationale. Vu ces lacunes, les ONG ont consulté plusieurs experts en la matière et réalisé des estimations minimales de surfaces pour certains types d'habitats. Pour d'autres habitats nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour faire une estimation. Il existe également des déficits au niveau de certaines espèces, particulièrement en ce qui concerne le manque de données récentes, mais une analyse des ONG n'a pas pu être réalisée faute de temps.

## La liste politique

Sur base de la liste scientifique, le Ministre de l'Environnement a lancé en 1997/98 une action de concertation avec les autres départements gouvernementaux et les administrations communales. Suite à cette enquête, le Ministère de l'Environnement a établi un tableau avec les avis des communes et les objections d'autres ministères en relation avec de grands projets incompatibles avec une protection des sites, tels que contournements, décharges, bassins de retenue etc.

A partir de ces objections, le Ministre de l'Environnement a éliminé les sites à potentiel conflictuel comme il ressort d'une note explicative du Ministre de l'Environnement du 1er octobre 1998 au Premier Ministre: „*Les projets prévus par l'Administration des Ponts et Chaussées, la CEGEDEL ainsi que la SOTEG ne seront pas entravés par la directive „Habitats “ au-delà des contraintes de la procédure pratiquée déjà aujourd'hui. Certains sites à potentiel conflictuel entre des projets en voie de réalisation ou de planification et la protection de la nature ont été éliminés de la liste nationale.* “

Dans sa séance du 9 octobre 1999, le Gouvernement a approuvé la liste modifiée comprenant 38 zones soit 13,6 % du territoire national. Vu que la sélection s'est basée sur des critères non-scientifiques, la liste politique est devenue insuffisante pour certains types d'habitats, toutefois dûment représentés au niveau de la liste scientifique couvrant en tout environ 20 % de la surface nationale.

**En 2002 le Ministère de l'Environnement a arrêté une liste supplémentaire de sites à intégrer dans le réseau NATURA 2000, qui tient compte de certaines remarques ayant été faites à Gèsves. La liste politique reste cependant insatisfaisante pour certains habitats.**

## Les déficits au niveau des habitats

Le tableau ci-après est basé sur notre ancien tableau de 2000. Il mentionne les différents types d'habitats présents sur le territoire luxembourgeois, y compris une évaluation des ONG en ce qui concerne la base de données et la représentativité de chaque type au sein des sites retenus sur la liste politique.

En général, le Gouvernement luxembourgeois a fait des efforts depuis le séminaire de Gèsves afin de combler certains déficits. Sur six types d'habitats sous-représentés en 2000, 3 sont maintenant représentés suffisamment, notamment les formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (code 5130), les pelouses calcaires sèches semi-naturelles (code 6210) et les chênaies du *Stellario-Carpinetum* (code 9150). Il manque cependant encore des habitats prioritaires au niveau des pelouses calcaires.

Pour les 3 habitats suivants: prairies à molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux (code 6410), prairies maigres de fauche (code 6510), hêtraies calcicoles (code 9160), nous estimons toujours la représentativité insuffisante et nous faisons des propositions pour redresser la situation. Pour les autres habitats sous-représentés, nous manquons toujours d'informations suffisantes.

Code	Description	Inventaire suffisant	Surface globale suivant Ministère de l'Environnement (ha)	Surface SPIC (ha)	% SPIC / surface globale	Représentativité suffisante dans SPIC
3130	Eaux oligotrophes avec végétation annuelle des rives exondées (Nanocyperetalia)	non	0,50	0,29	58 %	?
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées	non	0	0	-	?
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	non	0	0	-	oui
4030	Landes sèches à callune (Calluno-Genistion pilosae p.)	non, surface sous-estimée	7,7	6,8	88 %	oui?
5110	Formations stables à Buxus sempervirens des pentes rocheuses calcaires (Berberidion p.)	oui	4	3,6	89 %	oui
5130	Formations de Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	non, surface fortement sous-estimée	2,61 (estimation ONG >30)	0	0 %	oui
6110	Pelouses calcaires carstiques (Alysso-Sedion albi)	non	0	0	-	oui?
6210	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)(*sites remarquables d'orchidées)	oui	344	229	66,5 %	<b>oui ?</b>
6230	Formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux(Nardetalia)	non, surface fortement sous-estimée	0,1 (estimation ONG >10)	0,1	100 %	oui?
6410	Prairies à molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion)	non, surface fortement sous-estimée	5,6 (estimation ONG >30)	4,1	73 %	non
6430	Mégaphorbiaies des franges nitrophiliques et humides des cours d'eau et des forêts	non	0	0	-	?
6510	Prairies maigres de fauche	non, surface fortement sous-estimée	2185 (estimation ONG >4000)	671	30,7 %	non
7140	Tourbières de transition et tremblantes	non	0	0	-	?
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf	non	0	0	-	oui

	(Cratoneurion)					
8150	Eboulis médio-européens siliceux	non	0	0	-	oui
8160	Eboulis médio-européens calcaires	non	0	0	-	oui
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	non	0	0	-	non
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	non	0	0	-	oui
8230	Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses	non	0	0	-	oui
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	non	0	0	-	non
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	oui	9695	4577	47 %	oui
9120	Hêtraies à Ilex du Illici-Fagion	non	0	0	-	oui
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	oui	17154	6767	39 %	oui
9150	Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)	oui	781	320	41 %	non
9160	Chênaies du Stellario-Carpinetum	oui	3500	700	20 %	oui?
9180	Forêts de ravins du Tilio-Acerion	oui	297	241	81 %	oui
91DO	Tourbières boisées	non	0	0	-	7
91D1	Boulaies à sphaignes	non	1,71	1,70	99 %	oui?
91EO	Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)	oui	247	1594	64 %	oui?

**Annotation concernant le tableau:** Pour un grand nombre d'habitats les inventaires sont insuffisants pour une estimation fiable des surfaces au niveau du pays. Néanmoins, les sites importants sont connus et la liste scientifique a essayé d'intégrer au moins ceux-là (sauf pour les prairies maigres de fauche ou les connaissances sont trop lacunaires). Pour cette raison, nous estimons la représentativité suffisante pour certains habitats, même si les chiffres exacts manquent. Pour d'autres habitats, il est évident que les sites importants ne figurent plus sur la liste nationale, entraînant ainsi une représentativité insuffisante qui n'est pas reflétée par les chiffres du Gouvernement.

## 5130 Formations de *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

### Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les formations à *Juniperus communis* sont très peu répandues au Luxembourg et se rencontrent principalement en mosaïque avec des pelouses sèches sur calcaire dans l'Est du pays. On y trouve deux surfaces plus grandes, le "Amberknäppchen" près de Imbringen (ca. 30 ha) et le "Geyeschknapp" près de Bech (ca. 2 ha).

Lors des cartographies de base (cartographies de biotopes) les formations à *Juniperus communis* n'ont pas été cartographiées séparément et se retrouvent donc en général sous la rubrique pelouses sèches sur calcaire. Sur les cartes OBS (occupation biophysique du sol) du Ministère de l'Environnement la surface globale de ce type d'habitat est donc nettement sous-estimée.

### La liste nationale

La liste nationale n'inclut aucune des deux surfaces importantes, ni d'autres surfaces figurant sur l'inventaire des cartes OBS. L'habitat n'est donc pas du tout ou au moins très mal représenté au niveau des sites potentiels d'intérêt communautaires.

### Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

- **Lu 0001016**      **Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard**
- **Lu 0001020**      **Pelouses calcaires de la région de Junglinster**

en gras: les sites d'une importance primaire pour le type d'habitat en question

L'intégration des sites LU0001016 et LU0001020 à la liste nationale contribuerait à une bonne représentativité (probablement plus de 90 %) pour ce type d'habitat au niveau national.

Les deux sites ont été inclus sur la liste nationale. Bien que des chiffres précis manquent toujours, la représentativité devrait maintenant être suffisante.

## 6210 Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)(\*sites d'orchidées remarquables)

Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les pelouses calcaires sèches semi-naturelles avec sites d'orchidées remarquables se concentrent principalement dans deux régions du Luxembourg: les pelouses calcaires du Keuper à l'Est du pays issues des vieilles pratiques agropastorales et les pelouses sur sols pionniers dans les minières à ciel ouvert au sud dans la région de la Minette

Lors des cartographies de biotopes, base pour les cartes OBS, les pelouses calcaires sèches ont en général été bien inventoriées et les surfaces sont suffisamment connues.

### La liste nationale

La liste nationale ne couvre que 37% des surfaces présentes sur les cartes OBS, pourcentage qui nous semble insuffisant pour cet habitat prioritaire. Si l'on fait une analyse pour chacun des deux types présents au pays, on constate que les pelouses sèches des anciennes minières sont bien représentées avec une couverture d'environ 90%, tandis que le deuxième type est négligé avec une couverture de seulement 25%. En plus, le complexe le plus représentatif, c.à.d. les pelouses sèches dans les alentours de Junglinster, comportant les meilleurs sites à orchidées du Luxembourg et représentant 1/3 de la surface de ce type d'habitat, n'est pas inclut dans la liste nationale.

Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

- Lu 0001009 Vallée de la Sûre de Diekirch à Dillingen et affluents
- Lu 0001016 Herborn – Bois de Herborn / Echternach - Haard
- **Lu 0001020 Pelouses calcaires de la région de Junglinster**

en gras: les sites d'une importance primaire pour le type d'habitat en question

L'intégration des sites LU0001009, LU0001016 et LU0001020 dans la liste nationale entraînerait une augmentation en surface de 104,5 ha pour les pelouses calcaires avec sites d'orchidées remarquables, permettant ainsi une couverture totale de 67 % pour ce type d'habitat au sein des sites potentiels d'intérêt communautaire.

Pour ce type d'habitats le Ministère de l'Environnement a fait de sérieux efforts, notamment en incluant le site important Lu 0001020 et également le site Lu 0001016. En principe la représentativité est maintenant suffisante. Toutefois les pelouses sèches de la zone Lu 0001009 ainsi que des pelouses sèches avec orchidées découvertes récemment à Bettembourg "Zillerei" n'ont pas été retenus jusqu'ici, malgré le fait qu'il s'agit d'un habitat prioritaire.

## 6410 Prairies à molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion)

### Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les prairies à molinie sont devenues très rares et les derniers exemples sont presque tous très fragmentés. La plupart des sites se trouvent dans le Sud-Ouest du Luxembourg sous forme de petits îlots dans des complexes de prairies de fauche. Il existe cependant encore une zone très importante d'un seul tenant d'environ 15 ha à Schouweiler.

Les prairies à molinie sont très mal représentées sur les cartes OBS (voir aussi habitat 6510 prairies maigres de fauche dont les prairies à molinie n'ont en général pas été séparés lors de l'inventorisation). Tandis que les cartes OBS ne mentionnent que 5,6 ha au niveau national, les ONG estiment la surface totale des prairies à molinie à au moins 30 ha. Le site le plus important du point de vue qualitatif et quantitatif se situe à Schouweiler „Bitschenheck“ avec une surface de 15 ha, mentionné sur la liste scientifique sous LU0001027. Deux autres sites de 3,5 ha en total (Capellen-Schultzheck et aire de Capellen) figurant sur la liste scientifique sous LU0001055 n'ont pas non plus été repris dans la liste nationale. D'autres sites avec des petites prairies à molinie persistent à Holzem „Matt“, Eschweiler „Alzeck“, Hagen „Drài Brécken“, Kleinbettingen „Koler Baach“, soit environ 6 ha supplémentaires.

Vu l'extrême vulnérabilité de ce type d'habitat, la richesse relative dans le contexte de la zone continentale européenne et le fait que les sites actuels ne constituent plus que les fragments d'un habitat pourtant bien représenté au Luxembourg dans le passé, les ONG insistent qu'une protection quasi totale de ce type d'habitat au Grand-Duché s'impose.

### La liste nationale

La liste nationale n'inclut que 4,1 ha de prairies à molinie, soit 13,6% des surfaces encore existantes à l'heure actuelle. Le site le plus important du point de vue qualitatif et quantitatif, la "Bitschenheck" à Schouweiler (LU0001027 de la liste scientifique) représentant 50 % de ce type d'habitat, n'a pas été retenu au niveau de la liste nationale, ce qui constitue une mésestime grave de la directive par le Gouvernement luxembourgeois.

### Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

- \* **Lu 0001027**            **Vallée de la Chiers / Halte de Bascharage**
- Lu 0001055            Capellen- Aire de Service et Schultzbesch

en gras: les sites d'une importance primaire pour le type d'habitat en question

L'intégration des sites LU0001027 et LU0001055 dans la liste nationale entraînerait une augmentation en surface d'environ 18,5 ha pour les prairies à molinie, permettant ainsi une couverture totale de 75 % pour ce type d'habitat au sein des sites potentiels d'intérêt communautaire.

**Le petit site Lu 0001055 a maintenant été inclus dans la liste. Cependant le site le plus important Lu 0001027 n'en fait toujours pas partie. En conclusion, la situation reste largement insuffisante pour ce type d'habitat.**



## 6510 Prairies maigres de fauche

### Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les prairies maigres de fauche sont encore présentes en fragments dans les régions riches en prairies permanentes et plus particulièrement au Sud-Ouest du pays. Les sous-types luxembourgeois sont particulièrement intéressants et riches en espèces dans le contexte européen. Vu la situation géographique du pays, on y trouve aussi bien des éléments continentaux qu'atlantiques, ce qui contribue à une richesse floristique exceptionnelle.

Ce type d'habitat est largement sous-représenté sur les cartes OBS et la surface globale est manifestement sous-estimée. Vu ce manque de données, les prairies maigres de fauche ne sont pas pris en compte d'une manière suffisante au niveau de la liste scientifique. Les ONG estiment la surface réelle de ce type d'habitat à plus de 4000 ha.

Vu l'intensification des pratiques agricoles dans les prairies permanentes, notamment la conversion de prairies de foin en prairies de silage, l'habitat est extrêmement menacé et des surfaces importantes sont détruites chaque année avant même d'être inventoriées.

### La liste nationale

La liste nationale ne couvre que 28% des surfaces présentes sur les cartes OBS, pourcentage déjà largement insuffisant à notre avis, vu la richesse exceptionnelle de ce type d'habitat au Luxembourg et vu son extrême vulnérabilité. Considérant que la surface réelle dépasse fort probablement 4000 ha, les sites inscrits à la liste nationale constituent moins de 16 % de la surface globale de ce type d'habitat. Des efforts supplémentaires sont donc certainement nécessaires pour cet habitat, en partant d'une inventurisation complète.

### Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

La proposition de sites supplémentaires s'impose pour ce type d'habitat, même au-delà des sites inscrits sur la liste scientifique. Vu le déficit de données, les ONG estiment que des cartographies ciblées doivent être réalisées d'urgence pour combler les lacunes et le cas échéant, la liste nationale pour ce type d'habitat devra être renforcée.

Le Ministère de l'Environnement a fait des efforts pour améliorer les connaissances sur les prairies maigres de fauche qui n'ont cependant pas encore abouti à un résultat concluant.. Pourtant il dispose maintenant de données qui devraient permettre d'inclure au moins certaines zones supplémentaires. A part quelques petites ajoutés à des zones déjà existantes, les zones nouvellement délimitées n'ont pas encore été retenues. En outre les données sont toujours très lacunaires et il faudrait encore intensifier la collecte.

## 9160 Hêtraies calcicoles (Cephalanthero-Fagion)

Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les hêtraies calcicoles se trouvent principalement dans les vallées de la Sûre et de la Moselle et de leurs affluents.

Les cartes OBS semblent assez complètes en ce qui concerne les hêtraies calcicoles.

### La liste nationale

La liste nationale couvre 39% des surfaces présentes sur les cartes OBS, pourcentage qui nous semble insuffisant pour ce type de hêtraie à étendue assez limitée au Grand-Duché.

Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

- **Lu 0001009 Vallée de la Sûre de Diekirch à Dillingen et affluents**

en gras: les sites d'une importance primaire pour le type d'habitat en question

L'intégration du site LU0001009 dans la liste nationale entraînerait une augmentation en surface de 92,6 ha pour les hêtraies calcicoles, permettant ainsi une couverture totale de 51 % pour ce type d'habitat au sein des sites potentiels d'intérêt communautaire.

Il n'y a pratiquement pas eu de changements par rapport à la situation de 2000 et il serait toujours souhaitable d'inclure le site en question.

## 9150 Chênaies du Stellario-Carpinetum

Situation de l'habitat au Grand-Duché de Luxembourg

Les chênaies du Stellario-Carpinetum sont assez répandues sur les sols lourds du Gutland, surtout au Sud-Ouest et à l'Est du pays.

Les cartes OBS sont relativement complètes pour cet habitat.

### La liste nationale

La liste nationale n'inclut que 7,15 % de la surface totale de cet habitat, un pourcentage insuffisant à notre avis.

Proposition de sites complémentaires figurant à la liste scientifique

- **Lu 0001012**            **Colmar-Berg - Michelbuch**
- **Lu 0001016**            **Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard**
- **Lu 0001027**            **Vallée de la Chiers / Halte de Bascharage**

en gras: les sites d'une importance primaire pour le type d'habitat en question

L'intégration des sites LU0001012, LU0001016 et LU0001027 dans la liste nationale entraînerait une augmentation en surface de 312 ha pour les chênaies du Stellario-Carpinetum, permettant ainsi une couverture totale de 11 % pour ce type d'habitat au sein des sites potentiels d'intérêt communautaire.

Suite à une nouvelle cartographie des forêts luxembourgeoises, le Ministère de l'Environnement a changé son estimation de la surface totale de l'habitat (de 6500 ha à environ 3500 ha). Environ 700 ha seraient inclus sur l'actuelle liste nationale (soit 20%). La forme typique serait représentée de plus de 60% (environ 200 ha de 300 en total).

Le site important Lu 0001016 est maintenant inclus dans la liste. En outre il y a eu quelques autres ajoutées de sites mineurs, afin d'atteindre le seuil de 20%. Il serait cependant souhaitable que les deux autres sites seraient également inclus.

## Résumé

Les ONG-signataires estiment que les 3 habitats ci-après ne sont pas suffisamment représentés au niveau de la liste nationale. Pour d'autres types d'habitats les données disponibles sont toujours lacunaires et ne permettent pas d'évaluation fondée.

Code	Description
6410	Prairies à molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux
6510	Prairies maigres de fauche
9160	Hêtraies calcicoles

Pour l'habitat suivant les ONG estiment le pourcentage suffisant, cependant certains sites prioritaires ne son pas incluses.

Code	Description
6210	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (sites d'orchidées remarquables*)

Les ONG-signataires proposent d'inscrire 3 sites de la liste scientifique dans la liste nationale, à savoir:

Code	Dénomination	Surface selon liste scientifique
LU000100 9	Vallée de la Sûre de Diekirch à Dillingen et affluents	3068 ha
LU000101 2	Colmar-Berg - Michelbuch	1231 ha
LU000102 7	Vallée de la Chiers / Halte de Bascharage	177 ha

En outre il proposent l'ajoute du site prioritaire Bettembourg "Zillerei" (6210, site d'orchidées remarquable\*) qui faisait défaut sur la liste scientifique.

La prise de position ci avant est fondée sur les données (lacunaires) disponibles en ce moment au Luxembourg. Les ONG signataires compléteront ou modifieront cet avis, dès que les informations nécessaires, aussi bien sur les habitats que sur les espèces ciblées, pourront être recueillies.